

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte financier unique 2022
3. Affectation du résultat 2022
4. Vote des taux d'imposition locaux 2023
5. Vote du budget primitif 2023
6. Participation citoyenne
7. Aménagement d'un chemin rural
8. Remplacement de portes à la mairie
9. Achat d'une auto laveuse
10. Nomination de gardes chasses particuliers (lot 2 et lot 2607 Sablière Léonhart)
11. Informations et divers

PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS A
PAULUS Frank		
BUGMANN Steve		
NDIONE Julia		
HASSENFRAZT Eric		
BREY Nadège	Excusée	
BOSSERT Jean-Luc		
SCHWOB Philippe		
MEYER Sabine		
	AMADIO Jessica	
ROTH Audrey		
	SCHILLER Philippe	SCHWOB Philippe
CONFORTO Christine	Excusée	
	ZIMMERLE Christelle	ROTH Audrey
BISCHLER Philippe		
SCHMITT Yannick		
HEITZMANN Aurélie		
WUNDERLY Christophe		
METZGER Fabienne		
BOEGLIN Thierry		

POINT 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire propose Mme Julia NDIONE en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme Julia NDIONE en tant que secrétaire de séance.

M. le Maire passe la parole à M. Éric HASSENFRAZ, adjoint au maire délégué aux affaires financières et juridiques pour présenter les points 2, 3, 4 et 5 à l'ordre du jour de la présente réunion ordinaire du conseil municipal.

M. Éric HASSENFRAZ :

Merci M. le Maire.

Nous allons maintenant aborder les points financiers, budgétaires et fiscaux.

Ces questions, bien que récurrentes, ne sont pas les plus évidentes à assimiler.

Je vous remercie pour votre attention et pour votre patience.

Je remercie particulièrement les membres de la commission finances présents lors de la réunion du 29 mars dernier.

Je salue également le travail effectué en la matière par M. KIEFFER et M. CAHEZ pour son accompagnement tout au long des travaux budgétaires.

Il est important de pouvoir compter sur un accompagnement de qualité.

Sous la précédente norme comptable, dite M14, le bilan communal, le compte administratif, et le bilan du Trésorier, le compte de gestion, étaient soumis au vote du conseil municipal.

Dorénavant, avec la M57, nous avons également fait le choix d'instaurer le Compte Financier Unique (CFU) qui remplace et combine les documents précités.

POINT 2 : Approbation du compte financier unique 2022

Rapporteur: M. Éric HASSENFRAZ, adjoint au maire délégué aux affaires financières et juridiques,

L'ensemble des points financiers a été évoqué en commission des finances du 29 mars 2023.

Je vais vous présenter les résultats de l'exercice comptable 2022.

Section de fonctionnement	2022
Dépenses	1 495 804,10 €
Recettes	1 872 026,58 €
Résultat de l'exercice	376 222,48 €
Excédent de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat de clôture de fonctionnement	376 222,48 €
Section d'investissement	
Dépenses	488 555,42 €
Recettes	1 006 478,04 €
Résultat de l'exercice	517 922,62 €
Déficit d'investissement reporté	-862 123,34 €
Résultat de clôture d'investissement	-344 200,72 €

Le CFU du Percepteur correspond en tous points à celui de la commune.

Après présentation du compte financier unique 2022, M. le Maire quitte la salle.

M. Éric HASSENFRAZ prend la présidence et soumet le compte financier unique.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le compte financier unique par 12 voix pour, 3 abstentions (MM. Yannick SCHMITT, Christophe WUNDERLY, Mme Aurélia HEITZMANN).

POINT 3 : Affectation du résultat 2022

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

Rapporteur : M. Éric HASSENFRAZ

Considérant les résultats précités en point n° 2 soit :

Un excédent de fonctionnement cumulé de : 376 222,48 €

Un déficit d'investissement cumulé de : -344 200,72 €

Un besoin de financement de : -344 200,72 €

Je vous propose d'affecter le résultat 2022 comme suit :

376 222,48 € au compte 1068 pour la couverture du déficit d'investissement.

Les résultats à reprendre au budget primitif 2023 sont :

- Résultat de fonctionnement reporté : 0,00 € (art.002)

- Résultat d'investissement reporté : -344 200,72 € (art.001)

Le conseil municipal par 13 voix pour 3 abstentions (MM. Yannick SCHMITT, Christophe WUNDERLY, Mme Aurélia HEITZMANN) valide l'affectation du résultat.

POINT 4 : Vote des taux d'imposition locaux 2023

Rapporteur: M. Éric HASSENFRAZT, adjoint au maire délégué aux affaires financières et juridiques,

Face aux augmentations des coûts et l'inexorable baisse des aides, bien qu'il paraisse que la DGF ne devrait plus diminuer, beaucoup de communes se retrouvent en difficultés financières et s'interrogent légitimement quant à augmenter les taux de la fiscalité locale.

Réguisheim n'est pas épargnée par les difficultés, mais nous aimons relever les challenges.

La commission finances a également rappelé que les bases des taxes vont très fortement augmenter de 7 % cette année contre une augmentation déjà conséquente de 3 % l'année passée.

Ces augmentations imposées par l'État ne sont pas anodines pour les foyers et, malgré notre situation, nous devons en tenir compte.

Dès lors, sur avis de la commission des finances, je vous propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme suit :

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,22 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,08 %
- taxe d'habitation : 9,01%

CHARGE M. le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

POINT 5 : Vote du budget primitif 2023

Rapporteur: M. Éric HASSENFRAZT, adjoint au maire délégué aux affaires financières et juridiques,

M. Simon CAHEZ Conseiller aux Décideurs Locaux, CC PAROVIC, CCCHR et CCVM, Direction Départementale des Finances Publiques du Haut-Rhin explique en préambule ce qu'est un budget voté en suréquilibre.

M. Éric HASSENFRAZ :

Une fois n'est pas coutume, vous aurez remarqué que notre budget vous est proposé en suréquilibre en section d'investissement.

Je remercie les membres de la commission et M. le Maire d'avoir suivi cette proposition.

Le vote d'un budget en déséquilibre, c'est-à-dire, comptant plus de dépenses que de recettes est interdit, sauf pour l'État.

Le suréquilibre, lui, n'est certes pas commun mais autorisé. Tout au plus, il faudra en préciser les raisons au contrôle de légalité.

Le budget doit répondre à plusieurs critères, dont la sincérité.

Dès lors, compte tenu de la recette exceptionnelle liée aux ventes foncières, nous ne souhaitons pas proposer un budget en équilibre, grevé de dépenses non sincères à plus de 1 000 000 €.

Ainsi, je vous propose de valider le budget principal 2023 de la commune comme suit :

Équilibré (en dépenses et recettes) à hauteur de 1 951 856,33 € en section de fonctionnement.

En section d'investissement, à hauteur de 1 100 776,72 € en dépenses et 2 303 806,81 € en recettes.

SUBVENTIONS (Cf liste annexée au budget primitif 2023)

Afin d'accompagner et soutenir les associations dans l'après-Covid, M. le Maire a proposé de maintenir les aides revalorisées aux associations.

Les autres contributions demeurent inchangées.

Il est proposé d'accorder une subvention de 300 € pour les associations du village qui ont fourni le bilan financier et membres de l'OMSAL, 240 € pour les associations non membres de l'OMSAL.

L'allocation vétéran à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'un montant de 220 €.

Un montant de 300 € pour les jeunes licenciés de la G.V. et 250 € pour le Football.

Un montant de 100 € pour la Prévention Routière.

Une participation de 64 € pour l'Association des enfants lecteurs (16 Euros par classe).

Une participation de 150 € pour le salon des artistes.

Une participation de 2,00 € par jour et par enfant pour l'association Rex Anim pour le CLSH d'été.

Un montant de 3,05 € par élève pour l'UNSS (Collège Victor Schoelcher à Ensisheim).

Une participation de 9,15 € par jour et par élève pour l'Ecole Champagnat.

Un montant de 630 € pour les frais de fonctionnement du Football club.

L'opération géraniums est reconduite à raison d'une prise en charge de 0,40 € par plant par la commune.

Fixation de la prise en charge du repas des pompiers envoyés en formation

Il est proposé de leur allouer un montant de 15€ par personne.

Ce montant sera versé à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers sur présentation d'une liste nominative.

Dotations aux écoles

M. le Maire rappelle que la dotation par élève est de 5 € sur 9 mois.

Après délibérations, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour, 2 abstentions (MM. Yannick SCHMITT, Christophe WUNDERLY) :

- le budget primitif 2023 ;
- les subventions aux associations, la fixation de la prise en charge des repas des pompiers envoyés en formation, les dotations aux écoles.

POINT 6 : Participation citoyenne

M. le Maire développe le sujet de la participation citoyenne, qui consiste en un réseau de citoyens au sein de la population locale (bénévoles et sans prérogative de puissance publique) en lien avec les Forces de sécurité de l'État (FSE) pour :

- développer une culture de la sécurité auprès des habitants et susciter l'adhésion,
- renforcer le contact entre les forces de sécurité de l'État et la population,
- compléter des actions locales de prévention de la délinquance.

Le dispositif est encadré par la signature obligatoire d'un protocole, par le préfet, le Maire et les FSE.

M. le Maire informera les conseillers du nombre de volontaires et si le projet pourra se faire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le dispositif de participation citoyenne.

POINT 7 : Aménagement d'un chemin rural

Un devis a été demandé pour la réfection du chemin situé le long de L'A35-route de Munchhouse.

L'entreprise EIFFAGE Route chiffre l'opération à 74 134,50 € HT.

Une demande de subvention DETR 2023 a été déposée en Préfecture.

M. Jean-Luc BOSSERT précise la localisation du chemin et le type de réfection envisagé et rappelle que l'Association Foncière participera aux dépenses.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant en € hors taxes.

DÉPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
	74 134 €	Aides publiques :		
		État - DETR	29 654 €	40,00 %
		Sous-total Aides publiques	29 654 €	40,00 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres	44 480 €	60,00 %
		- Emprunts		
		Sous-total	44 480 €	60,00 %
TOTAL	74 134 €	TOTAL :	74 134 €	100,00 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés:
 - d'approuver l'opération
 - de retenir le plan de financement ci-dessus.

POINT 8 : Remplacement de portes à la mairie

Un devis a été demandé pour le remplacement de portes et fenêtres avec isolation renforcée.

L'entreprise Hamm chiffre l'opération à 3 018 € HT.

Une demande de subvention est déposée en Préfecture, dans le cadre du fonds vert.

M. le Maire précise qu'il s'agit du remplacement de la porte fenêtre à l'étage de la mairie (côté cuisine) qui ne se ferme plus.

Concernant les deux portes d'entrée du rez de chaussée de la mairie, des devis seront demandés et le sujet sera évoqué en commission des travaux.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant en € hors taxes.

DÉPENSES	MONTANT	RESSOURCES	MONTANT	%
	3 018 €	Aides publiques :		
		État – Fond vert	1 207 €	40,00 %
		Sous-total Aides publiques	1 207 €	40,00 %
		Auto-financement :		
		- Fonds propres	1 811 €	60,00 %
		- Emprunts		
		Sous-total	1 811 €	60,00 %
TOTAL	3 018 €	TOTAL :	3 018 €	100,00 %

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - d'approuver l'opération
 - de retenir le plan de financement ci-dessus.

POINT 9 : Achat d'une auto laveuse

Trois devis ont été demandés pour le remplacement de l'auto laveuse affectée à l'Espace des 3 Cœurs :

- Entreprise Burkard avec un montant de 8 705,05 € HT
- Entreprise Techni contact avec un montant de 15 684,31 € HT
- Entreprise Voussert avec un montant de 8 743,41 € HT.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir le devis de l'entreprise Burkard.

POINT 10 : Nomination de gardes chasses particuliers (lot 2 et lot 2607 Sablière Léonhart)

a) Lot 2

L'association de chasse Lot 2 soumet au conseil municipal, la nomination d'un garde-chasse particulier, M. Patrice STEUX.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider cette nomination.

b) Lot sablière Léonhart

L'entreprise soumet également au conseil municipal la nomination d'un garde-chasse particulier, M. Vincent BLEU.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider cette nomination.

POINT 11 : Informations et divers

a) M. le Maire :

- informe qu'une matinée plantations aura lieu le samedi 29 avril.
- signale que l'ensemble des maires de la CCCHR souhaite qu'un allongement des rails de sécurité sur l'autoroute soit fait suite aux récents accidents mortels.

En réponse à la question de Mme Audrey ROTH, M. le Maire présente le projet d'implantation de l'antenne relais de téléphonie mobile.

b) Mme Julia NDIONE fait le point sur les départs en retraite prévus au niveau des ATSEM et leur remplacement et elle informe l'assemblée de l'obtention du label « Ecole Elysée » à l'école maternelle.

- c) M. Yannick SCHMITT estime qu'il aurait fallu prolonger la réfection du chemin de l'Eiblen jusqu'au camping.
M. Steve BUGMANN répond que cette réfection devrait alors être prise en charge par le camping.
- d) Mme Aurélia HEITZMANN propose de mettre en place deux panneaux point de rassemblement à l'Espace des 3 cœurs (1 à l'avant et un 2^{ème} à l'arrière du bâtiment) avant l'ouverture du centre de loisirs cet été. M. le Maire répond que cela sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 20h35.

Réguisheim, le 13 avril 2023

Le Maire,
Frank PAULUS

